



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 16 Juin 2015

Date de convocation :
Le 16 juin 2015

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 07
- de votants : 07

- délégués suppléants : 12
- de présents : 4
- de votants : 3

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 22 mai 2015.

Étaient présents (11) :

Mme Élisabeth GONDY, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, Mme Agnès DOLET, M. Didier JOVENIAUX, Mme Josée THÉOLAT, M. Joël SOIGNEUX, Mme Denise CAPPELLE, Mme Yveline DRUELLE, Mme Aurore COLSON et Mme Annie DENIS.

Absents excusés et non représentés : (9)

Mme Geneviève MANNARINO, M. Grégory LELONG, Mme Marie-Andrée CHOTEAU, Mme Martine BASSEZ, M. Gérard DELMOTTE, Mme Anne GOZÉ, Mme Laurence PÉAN, M. Erik CHARTON et Mme Monique GUILBERT.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/019/15

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133 -1 et suivants ;

Vu le Code du travail ;

Vu la Convention collective nationale N° 3175 des Organismes de Tourisme ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 4 et 7 ;

Afin de faire face au surcroît d'activité de la saison estivale et suite à la fin d'un contrat CDD d'une conseillère en séjour depuis fin mai 2015,

Il convient de recruter du personnel saisonnier pour répondre de façon optimale aux missions d'accueil comme suit :

- Une personne à 25h semaine en Juillet,
- Une personne à 25h semaine en Août.

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Recrutement de
personnel saisonnier.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 16 Juin 2015,

- D'autoriser le Directeur Général à recruter 2 contrats saisonniers selon la proposition ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,



AUTORISE :

- Le Directeur Général à recruter 2 contrats saisonniers selon la proposition ci-dessus.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 16 juin 2015

La Présidente,
Élisabeth GONDY

